

25/04/19

Session annuelle d'informations et de discussions du Comité d'agrément des produits phytopharmaceutiques à usage agricole

Programme



SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
Service Produits phytopharmaceutique et Engrais

9:00	Accueil
9:30	Mot d'accueil de Maarten Trybou, Pr�sident du Comit� d'agr�ation
9:35	<p>�volutions dans l'�valuation des produits phytopharmaceutiques</p> <p>Aper�u g�n�ral des nouveaut�s de 2018 et des �volutions attendues cette ann�e. Tous les points seront pass�s en revue pour une petite remise � niveau: l�gislation d�j� publi�e et en cours d'�laboration par l'administration, nouvelles m�thodes d'�valuation, proc�dures et exigences en mati�re de donn�es.</p> <p><i>Par Maarten Trybou, chef de service</i></p>
10:00	<p>Autorisations pour circonstances urgentes</p> <p>Explications sur la mani�re dont, en Belgique, les autorisations temporaires pour une p�riode de 120 jours sont accord�es par application de l'article 53 du r�glement 1107/2009, avec quelques exemples r�cents. Explication d�taill�e des mesures de protection impos�es pour le traitement des semences avec les n�onicotino�ides clothianidine et thiamethoxam.</p> <p><i>Par J�r�my Denis, gestionnaire de dossiers de demandes d'autorisation en circonstances urgentes</i></p>
10:30	Pause
11:00	<p>Perturbateurs endocriniens</p> <p>En 2018, les crit�res scientifiques d�finitifs pour la d�termination du caract�re de perturbateur endocrinien des substances actives ont finalement �t� adopt�s. Toujours en 2018, l'EFSA et l'ECHA ont �labor� ensemble un document d'orientation pour l'application de ces crit�res. Les implications en pratique seront bri�vement expliqu�es.</p> <p>L'aspect proc�dural sera abord� : comment ces nouveaux crit�res pour les substances actives seront-ils pris en compte pour les nouvelles substances actives, dans le programme de r�vision et pour les substances pour lesquelles des donn�es confirmatoires sur leur caract�re de perturbateur endocrinien ont �t� demand�es ?</p>

	<p>Ensuite, les fondements scientifiques de ces nouveaux critères seront examinés plus en détail : quels sont les principes sur lesquels ils reposent, quelles sont les grandes lignes directrices de l'EFSA/ECHA ?</p> <p><i>Par Herman Fontier, représentant de la Belgique au SCoPAFF, et Philippe Castelain, senior expert toxicologie, Sciensano</i></p>
11:30	<p>Dispense d'introduction des études</p> <p>Tant les entreprises R&D que les producteurs de produits génériques phytosanitaires doivent toujours soumettre un dossier de demande qui permet une évaluation complète et répond à toutes les exigences en matière de données. Les demandeurs peuvent se référer à des données déjà soumises mais en tenant compte de la protection et la confidentialité de ces données. Cet exposé aborde plus en détail les possibilités et les obligations des demandeurs.</p> <p><i>Par Olivier Guelton, chef de cellule Autorisations et vice-président du Comité d'agrément</i></p>
11:55	Clôture par Maarten Trybou
12:00	Apéritif Conférence de presse
12:30	Walking Diner

CONTACT

SPF Sant  Publique, S curit  de la Cha ne Alimentaire et
Environnement

Service Produits phytopharmaceutique et Engrais

Eurostation II, place Victor Horta 40/10

1060 Bruxelles

BELGIQUE

Site web: phytoweb.be

T l.: +32 (0)2 524 97 97 (callcentre FPS)

Email: phytoweb@health.fgov.be

Contact form: phytoweb.be/fr/contact